



Port de Lyon Edouard Herriot

APPEL A PROJETS POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN SUR LE PORT DE LYON

COMPLEMENT / MODIFICATIF N°2

La notation du critère « Trafic fluvial » figurant dans le tableau au 2.3.3 « Détail des critères de sélection » du règlement de l'appel à projet est modifiée conformément à ce qui suit. La modification apportée figure en rouge.

Volume en tonnes par m² par an (t/m²/an) :

- Inférieur à 1,5 t/m²/an : 0 point ; RVE max : 0
- De 1,5 à 1,9 t/m²/an : 10 points ; RVE max : 20 %
- De 2 t/m²/an à 2,4 : 30 points ; RVE max : 30%
- De 2,5 à 2,9 t/m²/an : **50 points** ; RVE max : 40%
- A partir de 3 t/m²/an : 100 points ; RVE max : 50%